

(réf:0170)

Participation, expression des personnes accueillies : un droit qui favorise l'autonomie

L'expression et la participation des usagers répondent à l'une des priorités de la loi 2002-2 qui réaffirme la place et les droits des usagers, tant du point de vue de la conception et de la mise en œuvre du projet personnalisé que du point de vue du fonctionnement de l'établissement ou du service (CVS et autres formes d'expression et de participation, projet d'établissement, projets d'activité, participation à l'élaboration du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement : voir les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM,...).

Les moyens pour y parvenir de façon durable ? Diverses instances et supports compris et utilisés par le public accueilli, favorisent des réponses adaptées aux besoins de chacun en apprenant à participer dans les diverses situations de la vie quotidienne, institutionnelle et de la société, individuellement et collectivement.

Aider les professionnels dans leur pratique quotidienne au regard de cette priorité, par la mise au point d'outils de communication adaptés, est l'objectif de la formation. Il y est également question de maintien ou d'acquisition d'autonomie et des capacités d'initiative, d'apprentissage de la citoyenneté, de débats, d'organisation collective institutionnelle, d'exercice des droits, de capacité d'agir...

Ces éléments de réponse seront abordés dans le cadre des dispositions législatives et dans un contexte de démarche managériale formalisée.

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

Public :

Tous acteurs du secteur social et médico-social

Objectifs :

- Connaître le cadre réglementaire de la participation et de l'expression des usagers
- Savoir analyser et mettre en œuvre les outils, méthodes et supports de participation et d'expression des usagers
- Savoir évaluer les résultats des actions créées

Contenu :

- Réglementation et recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Enjeux et plus values
- Les champs de la participation : diagnostic forces et faibles de l'établissement, situations et acteurs concernés, moyens disponibles, réflexion coordonnée pour des solutions adaptées
- Modalités spécifiques de mise en œuvre de projets, d'outils, de supports et d'instance de participation et d'expression en lien avec le projet personnalisé et avec la vie collective
- Les limites de la participation et de l'expression en fonction du public accueilli
- L'enquête adaptée au public, thématique ou pour la mesure et la surveillance de la satisfaction
- Evaluer et améliorer la participation
- Communiquer en termes adaptés aux capacités des usagers sur les effets des actions mises en œuvre

Durée :

2 jours - 14 heures - 4 et 5 octobre 2018

Intervenants :

Anne Jacob, évaluatrice externe chargée de la formation des évaluateurs, ex responsable qualité et formatrice spécialisée, formatrice et cadre pédagogique à l'IRTS de Franche-Comté

Prix :

350 €

Contact :

Joëlle LONCHAMPT

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON

Tél : 03 81 41 67 53 - Courriel : joelle.lonchampt@irts-fc.fr

